

# Le Guide

## TRANSPORT & LOGISTIQUE DES JEUX 2024



*Anticiper la logistique urbaine  
pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques*



UNION DES ENTREPRISES  
TRANSPORT ET  
LOGISTIQUE DE FRANCE

2024  
Version au 07 mars  
2024

# Table des matières

|||||

	<b>Pourquoi ce guide ?</b>	<a href="#">lien</a>	p. 3
Partie 1	<b>Le cadre général</b>	<a href="#">lien</a>	p. 5
Partie 2	<b>Les voies réservées</b>	<a href="#">lien</a>	p. 8
Partie 3	<b>Les périmètres de sécurité</b>	<a href="#">lien</a>	p. 9
Partie 4	<b>La réglementation des transports spécifiques</b>	<a href="#">lien</a>	p. 13
Partie 5	<b>Les 3 messages-clés de l'Union TLF</b>	<a href="#">lien</a>	p. 15
Partie 6	<b>Liens utiles et outils à disposition</b>	<a href="#">lien</a>	p. 17

# Pourquoi ce guide ?



**Les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) que la France accueille cet été seront une nouvelle occasion de démontrer le rôle essentiel du secteur du transport et de la logistique.** Grâce à nos entreprises et à nos équipes, les épreuves et les festivités seront rendues possibles. C'est toute une filière qui sera fière de contribuer au succès de ce formidable évènement dans notre pays !

Pour assurer cette réussite, **il est indispensable que la voix des transporteurs et des logisticiens soit entendue dans l'organisation et la préparation des Jeux.**

Dès 2019, l'Union TLF s'est emparée de ce sujet en lançant l'initiative 'Club logistique en or' qui a progressivement fédéré près de cinquante organisations publiques et privées. Notre fédération a depuis accompagné la création de la démarche LUJOP (Logistique urbaine du quotidien durant les JOP) qui rassemble l'ensemble des organisations professionnelles, associations et institutionnels autour de la préparation et l'anticipation de la logistique du quotidien pendant les JOP 2024. En parallèle, l'Union TLF a mis en place un groupe de travail interne regroupant une cinquantaine d'entreprises adhérentes, dont les échanges alimentent au fur et mesure nos réflexions et ont permis la rédaction du présent Guide.

Selon la mairie de Paris, c'est 500 000 colis qui sont livrés en moyenne chaque jour à Paris. C'est 4,4 millions de livraisons ou enlèvements qui sont réalisés chaque semaine en Île-de-France. Grâce à ces opérations, nos transporteurs approvisionnent nos commerçants, nos hôpitaux, nos cafés et nos bars, nos entreprises et nos concitoyens.

**Cette logistique urbaine du quotidien est vitale pour notre vie économique et sociale : elle devra continuer à fonctionner pleinement pendant les Jeux.**

Pour relever ce défi, ce guide a pour objectifs de partager :

**1** La réglementation communiquée, à date, par les autorités compétentes

**Sont indiqués les éléments connus et rendus publics à la date de parution du guide.** Ils concernent notamment les éléments de calendrier, de restriction de circulation et de modalités d'accès aux zones de sécurité. Le guide précise également les réglementations prévues pour certains transports spécifiques comme le transport fluvial ou le transport de matières dangereuses. Il renvoie vers les contacts utiles et les sites où figurent les informations les plus précises. À noter que l'essentiel des informations obtenues à date de la part des pouvoirs publics concernent le Grand Paris, même si les JOP se dérouleront sur la France entière.

**Par nature évolutif, ce guide sera régulièrement mis à jour et complété** au fur et à mesure des informations qui nous seront communiquées par les autorités compétentes, avec qui l'Union TLF est en lien étroit (ministère des Transports, Préfecture de Police, mairie de Paris, Métropole du Grand Paris etc.). Les différentes versions seront disponibles sur le site de l'Union TLF.

## 2 Les besoins d'information et les risques identifiés par les transporteurs et logisticiens

**Les sujets d'inquiétude pour les entreprises du secteur sont encore nombreux.** D'un point de vue opérationnel, **des informations indispensables sont encore attendues**, en matière de calendrier ou de modalités de circulation, de livraison et de ramasse dans les différents périmètres. Plus ces éléments seront communiqués tôt et de façon précise, mieux les transporteurs et logisticiens pourront s'organiser en amont avec leurs clients et leurs équipes.

Par ailleurs, certaines des annonces qui ont été partagées suscitent de réelles interrogations au regard des exigences opérationnelles des professionnels et des attentes de leurs clients. Elles font et feront dans les prochaines semaines l'objet d'échanges et, nous le souhaitons, d'évolutions de la part des décideurs publics nationaux et locaux.

**Il s'agit pour nous de contribuer pleinement à la réussite des Jeux en organisant le partage d'informations et les remontées terrain des transporteurs et logisticiens.** C'est ainsi que nous pourrons faire des prochaines semaines et des prochains mois des temps utiles pour adapter le cadre réglementaire aux besoins et aux réalités de nos entreprises.

**Et c'est ainsi que nous serons collectivement au rendez-vous des Jeux cet été !**

### Contacts Union TLF

|||||

**Olivier PONCELET**

*Délégué général de l'Union TLF*

[oponcelet@e-tlf.com](mailto:oponcelet@e-tlf.com)

**Jérôme DOUY**

*Directeur délégué au pôle logistique urbaine*

[jdouy@e-tlf.com](mailto:jdouy@e-tlf.com)

**Morgane VERDURE**

*Responsable Développement durable et report modal*

[mverdure@e-tlf.com](mailto:mverdure@e-tlf.com)

**Philippe MUNIER**

*Délégué régional Île-de-France*

[pmunier@e-tlf.com](mailto:pmunier@e-tlf.com)

### Contact Presse

|||||

**Julie RAMBAUD**

[julie@myprettyagency.com](mailto:julie@myprettyagency.com)

06.26.36.90.46

Partie 1

# Le cadre général



## QUAND AURONT LIEU LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES ?

	Jeux Olympiques de Paris 2024	Jeux Paralympiques de Paris 2024
Cérémonie d'ouverture	26 juillet 2024	28 août 2024
Épreuves Olympiques	Du 27 juillet au 12 août 2024	Du 29 août au 9 septembre 2024
Cérémonie de clôture	11 août 2024	8 septembre 2024



**Les installations et les aménagements des sites temporaires nécessiteront des phases de montage (mars à fin-juillet) et démontage (septembre à fin octobre 2024) entraînant des impacts progressifs et limités sur la circulation.** Ces restrictions font l'objet du calendrier ci-dessous :

### ZONE CONCORDE

- › Mars : début du Montage (Partie Est) – Actuellement occupé par le Village Rugby non remis à la circulation.
- › Fin mars- mi-mai : Extension progressive du montage sur l'ensemble de la place
- › Mi-mai - 24 juillet : Extension définitive du site temporaire. Des conséquences plus importantes pour la circulation apparaîtront à compter du 17 mai.
- › Fin août – octobre : libération progressive.

### ZONE TROCADÉRO – EIFFEL – CHAMPS DE MARS

- › Mars : début du montage du Stade Tour Eiffel. Le site du Champ de Mars sera partiellement concerné (place Jacques Rueff) dès le début du mois de mars. Sur le secteur du Trocadéro, les premiers aménagements seront engagés le 20 mars dans les parties intérieures du site.
- › Fin mars - mi-mai : Extension progressive du montage - Jardins du Champ de Mars / Trocadéro, sud Trocadéro, av. des Nations Unies, le Pont d'Iéna. Sur le secteur Trocadéro, les premières incidences de circulation seront perceptibles à compter du 1er mai 2024.
- › Mi-mai - 24 juillet : Extension définitive du site temporaire

### ZONE GRAND PALAIS – PONT ALEXANDRE III – INVALIDES

- › Mi-avril : démarrage du montage Sud-est de la place des Invalides
- › Mi-avril – mi-juillet : extension progressive sur l'ensemble des Invalides et av. Maréchal Galliéni – (26 avril : fermeture du Cours la Reine / 17 mai : occupation pont Alexandre III et quais bas à proximité).

### ZONE HOTEL DE VILLE

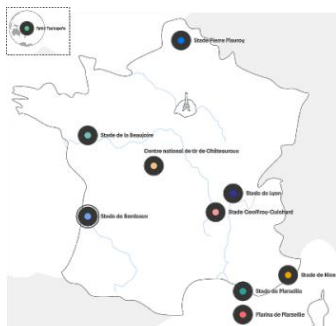
- › Du 1er août au 11 août : montage

### INFRASTRUCTURES PROPRES A LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

- › Début juin : début du montage sur les quais bas
- › Début juillet : début du montage sur les ponts
- › Août : libération progressive (hors Alexandre III et quais bas).

## OÙ AURONT LIEU LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES ?

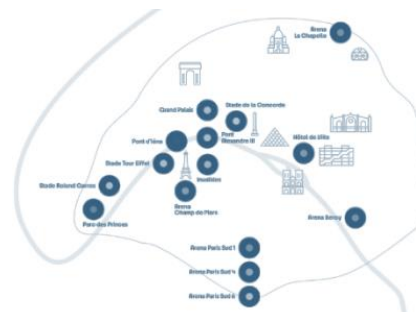
Les JOP concernent **15 sites de compétition pour les Jeux Olympiques et 11 pour les Jeux Paralympiques dans Paris intra-muros** ainsi que **12 sites en Île-de-France** dans les Yvelines, les Hauts-de-Seine, la Seine-et-Marne et la Seine-Saint-Denis. Les Jeux se dérouleront également dans toute la France métropolitaine et outre-mer, avec 10 villes françaises concernées (hors Paris).



France



Île-de-France



Paris intra-muros

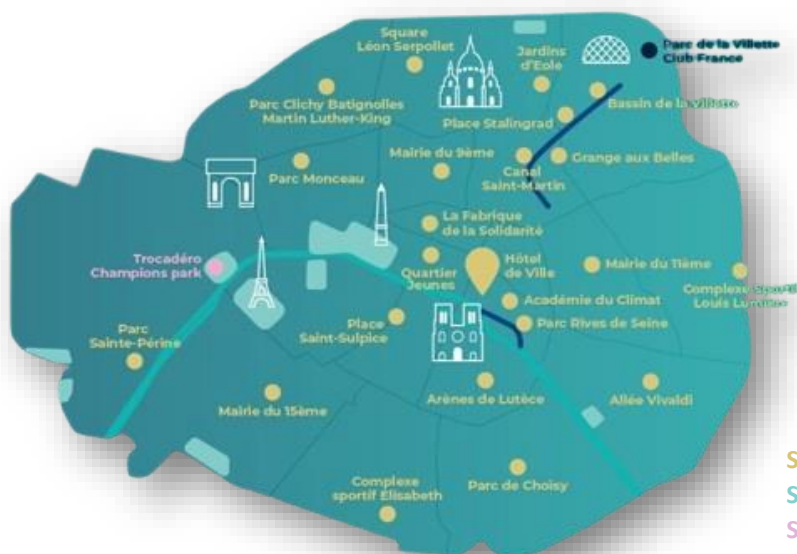


Retrouvez la carte détaillée et interactive des sites olympiques et paralympiques : <https://www.paris2024.org/fr/sites-de-competition/>

## OÙ SERONT SITUÉS LES LIEUX DE FESTIVITÉS DANS PARIS ?

La tenue des JOP va également entraîner l'installation de différents sites de festivités et de « fan zones » situés dans la totalité des arrondissements parisiens (à l'exception du 7e) mais aussi en Seine-Saint-Denis et ailleurs en Île-de-France.

Les lieux de festivités ne devraient pas faire l'objet d'un dispositif de périmètres de sécurité avec des interdictions de circulation ou de transit. Aux abords des « fan zones », la circulation y sera toutefois probablement perturbée par du trafic important (piéton et motorisé) et quelques fermetures ponctuelles de rues.



SITES DE FESTIVITES VILLE DE PARIS  
 SITES DE COMPETITION  
 SITES DE FESTIVITES PARIS 2024  
 SITES DE FESTIVITES CNOSF/CPSF

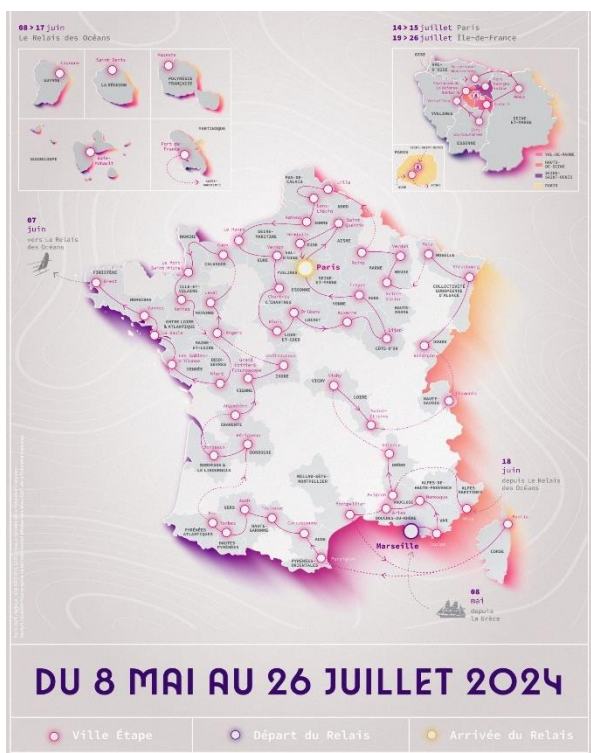
MAIRIE DE PARIS / JO 2024

Carte des lieux de festivités gratuits et ouverts à tous pour les JO de 2024 à Paris

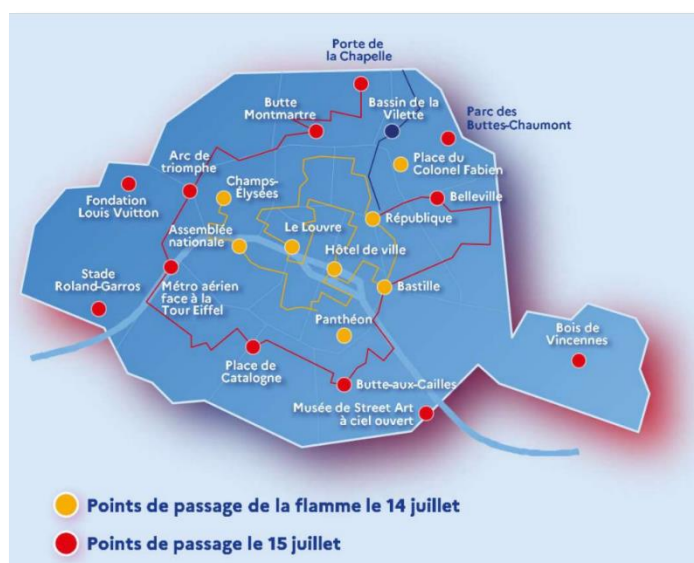
## OÙ SE DÉROULERA LE RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE ?

La flamme traversera plus de 400 villes et 5 territoires ultra-marins français **du 8 mai au 26 juillet**, avec un **parcours dans Paris intra-muros les 14 et 15 juillet** puis en Île-de France, avant d'arriver à Paris le 26 juillet lors de la cérémonie d'ouverture.

L'ensemble du parcours fera l'objet de mesures de sécurisation par les préfets compétents, entraînant des restrictions de circulation et de stationnement.



PARIS 2024  
Carte du relais de la flamme olympique en France du 8 mai au 26 juillet



PREFECTURE DE POLICE DE PARIS  
Carte du relais de la flamme olympique dans Paris les 14 et 15 juillet



### EN ATTENTE DE PRÉCISIONS POUR LES TRANSPORTEURS, LOGISTICIENS ET ORGANISATEURS DE TRANSPORT

- **Phases de montage / démontage des sites temporaires** : préciser les dates et restrictions associées.
- **Parcours de la flamme olympique** : communiquer le tracé détaillé du relais de la flamme olympique, en Île-de-France et Paris intra-muros et préciser les restrictions qui seront appliquées à cette occasion.

## Partie 2

# Les voies réservées



Dans le cadre du plan de transport déployé à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques 2024, un **dispositif de voies réservées à certains véhicules a été mis en place**. Certains axes routiers parisiens et franciliens sont ainsi amenés à devenir des "voies olympiques".

Le dispositif fait l'objet d'un décret qui définit les **185 kilomètres de voies en région parisienne réservés aux personnes accréditées**.

## QUI POURRA CIRCULER SUR LES VOIES RESERVÉES ?

Seront autorisés à circuler **sur accréditation par le Comité International Olympique** : les athlètes et les membres des délégations olympiques, mais aussi les membres du personnel médical des JO, ainsi que les secouristes et les journalistes. Les taxis et véhicules de transport en commun pourront également emprunter ces voies.

**Les transporteurs de marchandises ne seront pas autorisés à circuler sur les voies réservées dès lors qu'elles sont activées.**

## QUAND CES VOIES RESERVÉES SERONT-ELLES ACTIVÉES ?

Par principe, les voies réservées seront activées entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 septembre 2024, à l'exception de la période du 12 août au 29 août (sauf A1). Les autorités envisagent toutefois un système d'ouverture et de fermeture pour certaines voies (A1, A4 et périphérique) qui devrait être défini au printemps 2024.

## QUELLES SONT LES VOIES RESERVÉES ?

L'ensemble des voies concernées ont été listées par décret ([Décret n° 2024-98](#) du 9 février 2024 modifiant le Décret n° 2022-786 du 4 mai 2022). Des voies de délestage sont en cours de définition (voies concourantes).



Retrouvez la carte détaillée des voies réservées sur le site : <https://anticiperlesjeux.gouv.fr/>





Partie 3

# Les périmètres de sécurité



Les **périmètres de sécurité déployés aux abords des sites de compétition** ont été élaborés par la Préfecture de Police avec le double objectif de maintenir un haut niveau de sécurité et de préserver les activités et les flux piétons / cyclistes.

**A noter que** ces périmètres n'ont, à date, pas été entérinés par un texte réglementaire. Leur publication est attendue pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024. L'ensemble des informations sont issues de communications de la Préfecture de Police, ou encore d'échanges avec les autorités dans le cadre des démarches menées par l'Union TLF.

## QUI POURRA CIRCULER DANS LES PÉRIMÈTRES DE SÉCURITÉ ?

La Préfecture prévoit le déploiement de plusieurs périmètres successifs autour des sites de compétition.

Le site de compétition en lui-même et les abords directs feront l'objet d'un **périmètre de compétition** et d'un **périmètre de protection anti-terroriste, dit « SILT »**. Dans ces deux périmètres, l'entrée sera strictement réglementée : seuls les véhicules liés au déroulement des Jeux pourront entrer, ainsi que les athlètes et spectateurs.

La réglementation prévoit ensuite **deux périmètres de circulation** qui visent à réguler ou restreindre la circulation motorisée. Sont distingués les **périmètres rouges** à proximité immédiate des sites olympiques des **périmètres bleus** plus larges mais faisant l'objet de contraintes moins drastiques.

**Zone de circulation motorisée interdite – sauf dérogation**

**Site olympique**

**Zone de déviation**



### Périmètre Rouge

Circulation interdite aux véhicules motorisés (sauf dérogation)

### Périmètre Bleu

Transit interdit  
Desserte locale possible

**Dans les périmètres rouges** : Les **livraisons pédestres et en cyclologistique** seront autorisées 24h sur 24, sans présentation de justificatif. Elles seront toutefois soumises à des contrôles aux point d'accès par les forces de l'ordre.

Les **livraisons en véhicules motorisés** seront autorisées sur présentation d'un laissez-passer dématérialisé (QR Code) obtenu via une plateforme numérique d'enregistrement préalable (déploiement de la plateforme prévu en avril 2024). Les livraisons seront toutefois conditionnées à des plages horaires spécifiques fixées chaque jour et pour chaque site afin d'éviter de croiser les flux piétons (créneaux en cours d'inventaire par la Préfecture de Police).

Des points d'accès et de sortie dédiés au fret, pour tous types de moyens de transport, seront identifiés et devraient être révélés en avril-mai 2024.

**Dans les périmètres bleus** : La présentation d'un document de transport sera demandée par les forces de l'ordre à l'occasion de contrôles aléatoires au niveau des points de passage (bon de livraisons, bon de commandes, autres). Un outil est en cours de développement pour permettre la délivrance d'un QR Code valable uniquement en périmètre bleu. Celui-ci ne serait pas obligatoire mais faciliterait la gestion du contrôle pour les forces de l'ordre et les conducteurs.

Un tableau des personnes autorisées à accéder à titre dérogatoire aux différents périmètres en véhicule a été établi. Le tableau précise également les pièces justificatives nécessaires pour l'obtention du laissez-passer numérique. L'extrait suivant cible les véhicules des acteurs de la logistique :

	Accès au périmètre BLEU	Accès au périmètre ROUGE	Soumis à laissez-passer numérique pour accès VL en périmètre rouge	Pièces justificatives pour obtention du laissez-passer numérique
<b>Véhicules des acteurs de la logistique</b>				
Véhicules de livraisons nécessaires pour le réapprovisionnement d'établissement d'activité professionnelle (commerciaux, médicaux, etc.)	Oui	Oui selon les créneaux autorisés	Oui	Attestation employeur + certif d'immatriculation + titre d'identité + justificatif de livraison
Véhicules de transport de fonds ou de valeur	Oui	Oui selon les créneaux autorisés	Oui	Pour équipage : titre d'identité + attestation employeur + justificatif de mission
Véhicules de transport de matières dangereuses	Non	Non		
Véhicules de transport de matières dangereuses de 1 <sup>ère</sup> nécessité (O2, CO2, Azote liquide, acétylène...) à livrer sur site ou à évacuer du site <b>sans urgence</b>	Oui	Oui selon les créneaux autorisés	Oui	Titre d'identité + justificatif employeur + justificatif lieu de livraison
Véhicules de transport de matières dangereuses de 1 <sup>ère</sup> nécessité (O2, CO2, Azote liquide, acétylène...) à livrer sur site ou à évacuer du site <b>en urgence</b>	Oui	Oui	Non	
Véhicules pour l'approvisionnement des marchés	Oui	Oui selon les créneaux autorisés	Oui	Titre d'identité et carte professionnelle
Véhicules d'exposants (puces, brocantes)	Non	Non		
Véhicules de déménagement si déménagement ne peut être reporté	Oui	Oui selon les créneaux autorisés	Oui	Justificatifs de domicile dans la zone + location du véhicule ou attestation professionnelle si déménageur professionnel et justificatif du caractère impératif du déménagement
Véhicules pour le transport d'œuvres d'art pour musées	Oui	Oui au cas par cas selon créneaux autorisés	Oui	Titre d'identité des équipiers, attestation employeur, attestation musée et justificatif du lieu de déménagement

## COMMENT SE DÉROULERONT LES ÉPREUVES SUR ROUTE ?

De nombreuses épreuves sur route (marathon, triathlon, courses cyclistes, etc.) entraineront également des déviations et des coupures d'axes pendant plusieurs heures durant les Jeux. Elles feront l'objet de contraintes plus importantes mais limitées dans le temps et pour l'essentiel le week-end.

S'y appliqueront, sur le même principe, des périmètres rouges et bleus avec des **modalités d'accès renforcées**. Le périmètre rouge constituera un **périmètre d'interdiction totale de circulation en véhicule motorisé** (hors situations d'urgence).

**À noter que**, la veille de chaque épreuve sur route, un périmètre autour du parcours sera mis en place afin de permettre aux athlètes de s'entraîner et de se familiariser avec la compétition.

 **Point d'alerte TLF : épreuves du marathon petite couronne sur les journées du 10 et 11 août 2024.**

Le 10/08 matin se déroulera l'épreuve de marathon hommes, suivi le lendemain matin 11/08 de l'épreuve de marathon femmes. La nuit du 10/08 au 11/09 se déroulera également sur le même parcours le « Marathon

Pour Tous » de nuit. Cet enchaînement d'évènements sportifs impliquera une fermeture prolongée de la zone rouge attenante.

## QUAND CES PÉRIMÈTRES DE SÉCURITÉ SERONT-ILS ACTIVÉS ?

Les périmètres seront activés H-2h30 avant la 1<sup>ère</sup> compétition de la journée et prendront fin H+1h après la dernière compétition de la journée (sauf village olympique activé 24h sur 24 et cas particuliers des épreuves sur route).

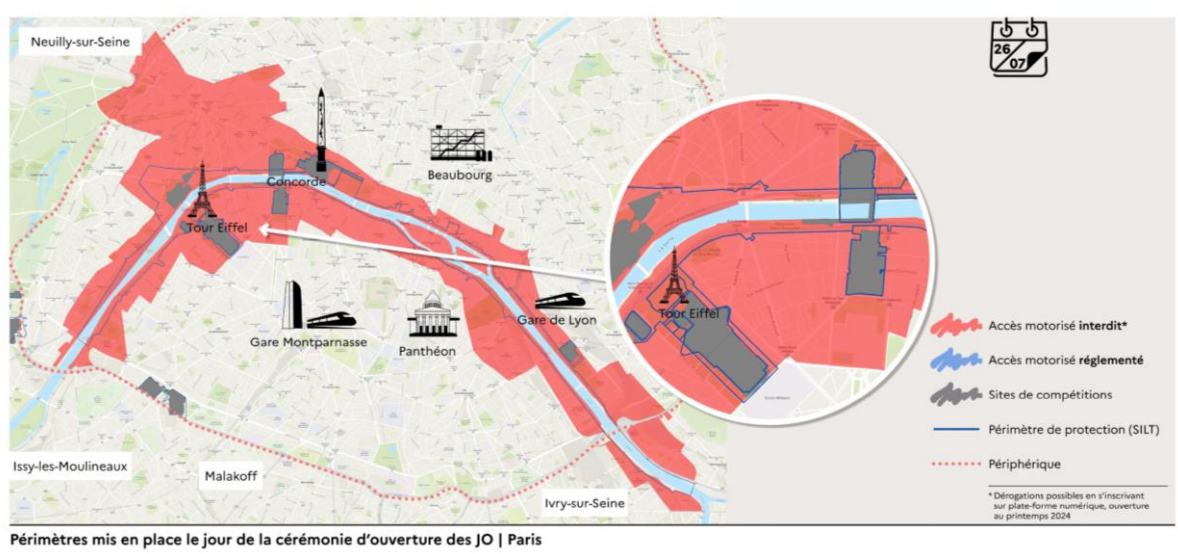
## OÙ SONT SITUÉS CES PÉRIMÈTRES DE SÉCURITÉ ?



Retrouvez la carte détaillée des périmètres de sécurité ainsi que le tableau exhaustif des personnes autorisées à accéder à titre dérogatoire aux périmètres rouges en véhicule : <https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/mission/les-perimetres>

## QUELS SERONT LES IMPACTS DE LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE ?

Un **périmètre d'interdiction de circulation étendu sera activé le jour de la cérémonie** qui englobera les deux rives de la Seine et les rues aux abords du fleuve.



Un **dispositif de sécurisation plus restreint sera déployé quelques jours avant la cérémonie** qui englobera seulement les abords immédiats de la Seine. La date d'activation n'est à ce jour pas communiquée par la Préfecture de police.

Les restrictions concernant les livraisons seront importantes et seront précisées ultérieurement par la Préfecture de Police.



Retrouvez la carte détaillée des périmètres de sécurité propre à la cérémonie d'ouverture : <https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/perimetresJOP>



## EN ATTENTE DE PRÉCISIONS POUR LES TRANSPORTEURS ET LOGISTICIENS

- **Voies réservées** : connaître avec précision les modalités d'activation et de fermetures des voies réservées ainsi que la liste des voies concourantes.
- **Périmètres rouges** :
  - › préciser les plages horaires (créneaux autorisés) définis pour chaque site olympique pour la livraison en véhicule motorisé.
  - › préciser la durée de validité de la dérogation en tenant compte de la diversité des livraisons possibles (exemple : livraisons récurrentes ou ponctuelles).
  - › clarifier la gestion des demandes d'urgence pour le préenregistrement sur la plateforme (exemple : besoin de remplacement d'un conducteur à la dernière minute).
  - › clarifier les aménagements logistiques attenants aux périmètres rouges (emplacement des check-point, couloirs logistiques, emplacements de stationnement dimensionnés et disponibles, ruptures de charge, etc.).
  - › clarifier le fonctionnement des points de contrôle aux abords des périmètres afin de fluidifier le passage des livraisons et éviter les risques de goulot d'étranglement.
- **Cérémonie d'ouverture** :
  - › préciser les dates et horaires d'activation du dispositif de sécurité en amont du jour de la cérémonie
  - › préciser les modalités précises de circulation dans le périmètre de sécurité
  - › préciser les restrictions en vigueur concernant le fret aérien
- **Fan zones** : les modalités de circulation applicables autour des fan zones (périmètres, lieux, modalités de sécurisation) afin d'évaluer les impacts sur la circulation.
- **Les dispositifs réglementaires mis en œuvre autour des sites de compétition hors région Île-de-France.**

## Partie 4

# La réglementation des transports spécifiques



Certaines modalités de transports de marchandises sont soumises à des **réglementations spécifiques** compte tenu de la nature des marchandises transportées et/ou des réglementations qui leur sont applicables.

## LE TRANSPORT FLUVIAL

Des perturbations sont à prévoir concernant la navigation sur la Seine qui sera le terrain de plusieurs séquences des Jeux. Il s'agit particulièrement des épreuves sportives en Seine et de la cérémonie d'ouverture des JO (26 juillet 2024).

Le tableau ci-contre présente le [calendrier prévisionnel des arrêts de navigation](#) relatifs à l'organisation des JOP. Ce calendrier prévisionnel est le dernier à date du 22 mars 2024, validé par la Préfecture de Région d'Île de France.

Concernant spécifiquement **l'activité de transport de céréales**, les autorités ont élaboré un dispositif dédié visant à minimiser les impacts des JOP pendant la période de moisson.

- La réduction du nombre de jours d'interruption de la navigation de 10 à 6 jours et demi, avec une réouverture de la circulation sur la Seine dès la fin de la cérémonie d'ouverture dans la nuit du 26 et au 27 juillet 2024 ;
- L'allongement des horaires d'ouverture des écluses avec un horaire de fermeture repoussé à minuit, au lieu de 20h ;
- L'identification de zones de stockage prioritaires pour les barges céréalières pour permettre leur amarrage entre les périodes d'ouverture de la circulation sur la Seine ;
- La mise en place d'un guichet unique pour traiter d'éventuelles difficultés rencontrées par les opérateurs économiques.

## LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le Préfet de Police est compétent sur toute l'Île-de-France pour réglementer le transport de marchandises dangereuses.

À date, à l'exception des hydrocarbures, le transport de matières dangereuses en transit sera interdit sur la région francilienne.

Les périmètres aux abords des sites olympiques (périmètre bleu et rouge) sont interdits à la circulation des transports matières dangereuses lors de leur activation.

## LE TRANSPORT AÉRIEN

Une interdiction de vol au-dessus de Paris et ses alentours sera de vigueur le jour de la cérémonie d'ouverture, le 26 juillet, de 18h à minuit.



AEROPORT DE PARIS  
Carte de la zone d'interdiction de survol le 26/07/2024

## LES 3 MESSAGES-CLÉS DE L'UNION TLF

|||||

La première qualité des transporteurs et logisticiens, c'est de savoir s'adapter à des contraintes multiples. Ils sont engagés pour mettre ce savoir-faire au service de la réussite des Jeux !

Mais il faut pour cela que les conditions soient réunies. Voici les trois messages-clés adressés par l'Union TLF aux pouvoirs publics depuis le début des travaux de préparation :

### **1. Nous avons besoin le plus tôt possible de règles du jeu qui soient claires, précises et objectives.**

Réorganisation des flux et coopération avec les clients dans la planification des livraisons, recrutement du personnel, gestion anticipée et préventive des ressources humaines... le secteur du transport et de la logistique alerte depuis le début 2023 sur le besoin de disposer le plus tôt possible des informations réglementaires indispensables pour pouvoir anticiper l'ensemble de ces impacts.

**La communication de l'ensemble des informations relatives aux conditions de circulation par les autorités publiques est aujourd'hui urgente pour assurer la réussite des Jeux.**

Ces informations doivent être définies de manière claire et lisible, en évitant la multiplication des dérogations. Enfin, ces réglementations doivent être objectives, pour éviter une libre appréciation pouvant générer une inégalité de traitement ou des difficultés opérationnelles pour les entreprises.

### **2. Les réalités opérationnelles des professionnels doivent être prises en compte dans la conception des réglementations.**

L'anticipation et la réorganisation des flux participera à la décongestion des axes routiers. Toutefois, les transporteurs et les logisticiens sont soumis à des impératifs qui doivent être pris en compte :

1. **Nos entreprises répondent à un besoin exprimé par un client.** La maîtrise du volume et de la nature de la marchandise n'est pas entre les mains de nos entreprises ! Par exemple, il n'est pas possible d'interdire totalement le transport de matières dangereuses dans les zones de sécurité au risque de mettre en difficulté certaines activités (services de santé, restauration, centres de soin...).
2. **Les modes de transport sont définis par la nature et le volume des marchandises transportées.** 90 % des marchandises transportées en France le sont par des véhicules motorisés. L'approvisionnement en cyclologistique ou pédestre peut répondre de manière efficace à une partie des besoins, mais qui restera forcément minoritaire.
3. **Veillons à respecter les salariés de nos entreprises.** Les contraintes réglementaires doivent permettre à nos entreprises de s'organiser tout en respectant les exigences légitimes de nos salariés. La livraison de nuit, par exemple, ne pourra pas être systématisée faute de personnels disponibles et de capacité d'accès à leur lieu de travail en l'absence de transports en commun. La question se pose également chez les clients qui doivent pouvoir réceptionner la marchandise.

### **3. Poursuivons la dynamique d'anticipation et de co-construction des outils à l'attention des professionnels.**

Ce travail est largement engagé par l'Union TLF au travers d'une démarche collective (voir encart ci-dessous). Les prochaines semaines et les prochains mois doivent être des temps utiles pour travailler à :

- La mise à disposition des datas liés à l'activité quotidienne des JOP permettant leur utilisation dans les outils de gestion et de planification des flux, facilitant ainsi l'optimisation de la logistique d'approvisionnement quotidien.
- L'organisation en collaboration avec les acteurs économiques d'un « test event » sur une zone restreinte dans Paris liée à un site Olympique afin d'évaluer les difficultés éventuelles (information préalable des acteurs, gestion des flux, gestion des demandes et contrôle des QR Code et autres justificatifs...).
- La mise en place d'une « hotline » et des procédures d'urgence entre professionnels et Préfecture de police durant les JOP afin de faciliter la réactivité face aux imprévus majeurs et d'écrire les procédures.



## Partie 6

# Liens utiles et outils à disposition



## LIENS UTILES

La Newsletter de la Ville de Paris « Paris Infos Jeux 2024 » : <https://www.paris.fr/pages/paris-info-jeux-2024-mettez-vous-a-l-heure-des-jeux-olympiques-et-paralympiques-24235>

La FAQ de la Ville de Paris : <https://www.paris.fr/pages/perimetres-de-securite-pendant-les-jeux-de-paris-2024-les-reponses-a-vos-questions-25632>

La carte des sites de compétition : <https://www.paris2024.org/fr/sites-de-competition/>

Les informations communiquées par la Préfecture de Police concernant les dispositifs de sécurité relatifs aux Jeux : <https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/securite-jeux>

La cartographie des voies réservées <https://anticiperlesjeux.gouv.fr/je-minforme/carte-interactive-impacts-routes-transports-paris-ile-france>

Le site de l'Union TLF : <https://e-tlf.com/nos-travaux-et-publications/>

## LES DÉMARCHES ET OUTILS EN COURS DE DÉVELOPPEMENT

- › **Le Travel Demand Management (TDM)** est une démarche d'information et de sensibilisation auprès du grand public pour optimiser les déplacements et réguler la demande de transport. Pilotée par le ministère des Transports, le site mettra notamment à disposition des cartes visualisant le niveau de sollicitation jour/jour, heure/heure et diffusera des messages de bonne pratique. Quatre leviers sont privilégiés : DIMINUER ses flux, DÉCALER ses horaires de déplacements, DÉVIER son itinéraire, DÉTOURNER son mode de transport.



Lancée le 29 janvier 2024, la campagne de communication du TDM (*Travel Demand Management*) s'accompagne de la mise en ligne d'un **site internet d'information grand public et professionnel**. Le site sera progressivement alimenté en informations et en outils, notamment pour la partie marchandises. Vous y retrouverez notamment une carte interactive répertoriant les impacts de la réglementation sur les routes.

<https://anticiperlesjeux.gouv.fr/>

- › **Une plateforme de référence pour les professionnels** développée par la démarche LUJOP mettra à disposition un panel d'outils opérationnels numériques, sous le nom « JOptimiz » visant à faciliter les flux et activités de livraison pendant les Jeux. Seront ainsi en libre accès une carte interactive et un calculateur d'itinéraire intégrant les voies réservées et les zones de sécurité en temps réel, et proposant des itinéraires bis, mais également un système de QR Code dédié aux périmètres bleus et un système de disque numérique pour les zones bleues dites critiques.



La Logistique Urbaine pendant les JO

Créée sous l'impulsion de la **Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités** (DGITM), la **démarche collaborative LUJOP** est organisée et coanimée conjointement par Le Club Logistique en OR, INTERLUD (LUD+), la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris. Rassemblant les acteurs publics et les fédérations professionnelles représentatives des secteurs d'activité économiques concernés, elle vise à garantir une anticipation et une gestion efficace de la logistique du quotidien afin de minimiser les perturbations et assurer un fonctionnement fluide de la ville pendant cet événement sportif exceptionnel.

La démarche s'articule autour de plusieurs axes de travail :

- › Assurer un niveau d'information uniforme et précis des professionnels concernés.
- › Sensibiliser et accompagner les autorités publiques, dont la Préfecture de Police, dans l'arbitrage et la mise en place de la réglementation, via des réunions dédiées ou des notes de recommandations.
- › Conceptualiser et développer des outils à disposition des professionnels pour leur permettre d'anticiper leurs déplacements.
- › Mener des tests et expérimentations pour répondre au mieux aux contraintes de leurs activités.



**UNION DES ENTREPRISES  
TRANSPORT & LOGISTIQUE  
DE FRANCE**

**Retrouvez l'ensemble  
de nos guides pratiques  
et méthodologiques  
sur le site internet  
de l'Union TLF**









<https://e-tlf.com/>

## SIÈGE

### UNION TLF

Immeuble « Cardinet »  
8, rue Bernard Buffet - 75017 PARIS  
tlf@e-tlf.com  
Tél. 01 53 68 40 40

### DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Pierre Diouf  
pdiouf@e-tlf.com  
Tél. 07 87 97 44 37

### TLF ÎLE-DE-FRANCE CENTRE & OUEST

Délégué régional :  
Philippe Munier  
01 53 68 40 70  
pmunier@e-tlf.com

### TLF OVERSEAS ROISSY

01 53 68 40 50

### TLF SUD-OUEST

Délégué régional :  
Franck Puharré  
05 56 01 02 88  
tlf-sudouestb@e-tlf.com



### TLF HAUTS-DE-FRANCE NORMANDIE

Délégué régional :  
Pascal Vandalle  
03 20 66 89 97  
tlf-hautsdefrance@e-tlf.com  
tlf-normandie@e-tlf.com

### TLF EST

Déléguée régionale :  
Marie Breton  
03 83 51 89 89  
tlf-est@e-tlf.com

### TLF PAYS DE SAVOIE BOURGOGNE

Délégué régional :  
Nicolas Bovero  
04 50 08 13 21  
nbovero@e-tlf.com

### TLF MÉDITERRANÉE

Délégué régional :  
Jean-Luc Delabre  
04 42 79 14 84  
tlf-mediterranee@e-tlf.com

### TLF AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Délégué régional :  
Jean-Christian Vialelles  
04 78 20 22 66  
tlf-rhonealpes@e-tlf.com

## SYNDICATS AFFILIÉS

### ASSOCIATION FRANÇAISE DES DÉTENTEURS DE WAGONS (AFWP)

01 53 68 40 92  
www.afwp.asso.fr

### SYNDICAT NATIONAL DES TRANSPORTS LÉGERS (SNTL)

01 53 68 40 63  
www.sntl.fr

### LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID

01 53 04 16 80  
www.lachainelogistiquefroid.fr

### AGENTS MARITIMES ET CONSIGNATAIRES DE FRANCE (AMCF)

01 53 67 77 10  
contact@amcfrance.org  
www.amcf.space

## TLF OVERSEAS

### TLF RÉUNION

02 62 42 10 13  
president@tlfreunion.fr

### ASSOCIATION DES TRANSITAIRES DES HAUTS-DE-FRANCE (ATHF)

03 28 59 07 65

### SYNDICAT ROUENNAIS DES COMMISSIONNAIRES DE TRANSPORT TRANSITAIRES (SRCTT)

02 35 88 54 00

### SYNDICAT DES TRANSITAIRES DE MARSEILLE-FOS ET SA RÉGION (STM)

04 91 99 49 90

### SYNDICAT DES TRANSITAIRES DE LA MARTINIQUE (SCDTM)

05 96 70 29 91

### SYNDICAT DES TRANSITAIRES ET COMMISSIONNAIRES DE LA GUADELOUPE (STG)

05 90 89 77 77

### SYNDICAT DES TRANSITAIRES DU HAVRE (STH)

02 35 21 04 44  
sth@sth-lehavre.fr

### UNION MARITIME NANTES PORTS

02 40 49 77 33  
secretariat@umnnp.org



## UNION TLF

Immeuble « Cardinet »  
8, rue Bernard Buffet  
75017 Paris

Tél. 01 53 68 40 40  
tlf@e-tlf.com  
www.e-tlf.com

---

## LE GUIDE TRANSPORT ET LOGISTIQUE DES JEUX 2024

---

Conception : Union TLF

Iconographie : Istockphoto | pexels

